



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 8 juillet 2025, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence d'Alvaro Cueto.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse	Geneviève Héon
Marc-Antoine Azouz	Sylvain Joly
Rolande Balma	Sylvain Larocque
Lysa Bélaïcha	Carl Lévesque
Reine Bombo-Allara	Affine Lwalalika
Alvaro Cueto	Marjolaine Mercier
Nathalie Delisle	Jonathan Tabarah
Karl Ferraro	

Absence :

Jacques Lemire

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-250708-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-250708-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-1.3

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à

l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-250708-1.4

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 10 JUIN 2025

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 juin 2025 à 16 h tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-1.5

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 12 JUIN 2025

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 juin 2025 à 16 h 02, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-250708-2.1

APPROBATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DU CONSEIL JEUNESSE ET DE SON MANDAT (SD-2025-1078)

Il est proposé par Lysa Bélaïcha, appuyée par Rolande Balma :

1° d'approuver la composition des membres du Conseil jeunesse, âgés de 17 à 29 ans, pour la période 2025-2027 :

1. Armand Larsonneur, Vieux-Longueuil;
2. Mohamed Ghiles Kedjem, Vieux-Longueuil;
3. Léane Nadeau, Saint-Hubert;
4. Sarra Khaireddine, Saint-Hubert;
5. Luca La Licata-Morin, Vieux-Longueuil;
6. Chloé Pelland-Lambert, Vieux-Longueuil;
7. Dacine Arar, Vieux-Longueuil;
8. Basma Chibani, Saint-Hubert;
9. Manuela Calderon, Vieux-Longueuil;
10. Hind Elmaaroufi, Saint-Hubert;
11. Laura Julien, Vieux-Longueuil;
12. Mickeal Caouette, Vieux-Longueuil;
13. Andrew Dagher, Vieux-Longueuil;
14. Bénisha Mukadila, Saint-Hubert;
15. Simon Pépin, Vieux-Longueuil;

2° d'approuver le mandat de ce Conseil à mettre en œuvre le Plan d'action jeunesse 2025-2027 et d'en assurer le suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-2.2**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2025-0918)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 8 mai 2025.

CO-250708-2.3**DÉPÔT DE CORRESPONDANCES REÇUES DE LA VILLE DE REPENTIGNY, DE LA VILLE DE PRÉVOST ET DE LA DIRECTION DE LA GESTION DES EAUX DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2025-1232)**

Il est procédé au dépôt de correspondances reçues :

1° de la Ville de Repentigny concernant la résolution CM 109-13-05-25 pour demander au gouvernement du Québec de rétablir, pour les années 2026 et suivantes, le crédit d'impôt provincial pour don à un parti politique municipal;

2° de la Ville de Prévost concernant la résolution 26340-06-25 pour demander au gouvernement du Québec de rétablir, pour les années 2026 et suivantes, le crédit d'impôt provincial pour don à un parti politique municipal;

3° de la Direction de la gestion des eaux de la Ville concernant le suivi du *Règlement CA-2021-359 - Bilan des consommations en eau potable et débit de rejet en eaux usées pour l'année 2024*.

4° de donner instructions au directeur général, le cas échéant.

CO-250708-2.4**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 DE L'OFFICE DE PARTICIPATION PUBLIQUE DE LONGUEUIL (SD-2025-1235)**

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé Carl Lévesque de procéder au dépôt du rapport annuel 2024 de l'Office de participation publique de Longueuil.

CO-250708-2.5**ADOPTION DU CADRE D'INTERVENTION EN COMMÉMORATION HISTORIQUE ET PATRIMONIALE (SD-2025-1108)**

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyée par Affine Lwalalika, d'adopter le *Cadre d'intervention en commémoration historique et patrimoniale*, joint au sommaire décisionnel SD-2025-1108 visant à encadrer les actions commémoratives sur le territoire de la Ville selon certains principes, critères et catégories de sujets, accompagné d'une procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-2.6**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE (SD-2025-1310)**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite reconnaître l'apport des entreprises collectives au développement inclusif, durable et résilient du territoire;

CONSIDÉRANT que la *Politique d'économie sociale* proposée établit les paramètres qui permettront d'ancrer l'économie sociale dans le développement de la Ville;

Il est proposé par Rolande Balma, appuyée par Reine Bombo-Allara, d'adopter la *Politique d'économie sociale* jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1310, visant à accroître la contribution de l'économie sociale dans divers secteurs d'activité de la Ville et à favoriser l'émergence de nouveaux modèles d'affaires, laquelle est fondée sur 3 principes fondamentaux et s'articule autour de 8 axes d'interventions :

- 1° Affirmer une reconnaissance institutionnelle;
- 2° Établir un dialogue structuré entre la Ville et le milieu de l'économie sociale;
- 3° Formaliser les liens entre les acteurs de soutien à l'économie sociale de l'agglomération et la Ville;
- 4° Valoriser l'économie sociale et l'intégrer de façon transversale;
- 5° Adapter les pratiques et les outils municipaux;
- 6° Créer des occasions d'innovation entre l'administration municipale et les entreprises d'économie sociale;
- 7° Faciliter la mise en place d'un processus efficace pour générer de l'innovation sociale;
- 8° Adopter une posture de partenariat avec le milieu de l'économie sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-2.7**ADOPTION DU PLAN CLIMAT 2030 (SD-2025-0762)**

CONSIDÉRANT que la Ville a la volonté d'agir dans la lutte aux changements climatiques notamment en réduisant les émissions GES sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite également se préparer à s'adapter aux effets des changements climatiques en augmentant sa résilience face à ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'afin de concrétiser son engagement et d'augmenter sa résilience, la Ville a élaboré un Plan climat pour l'horizon 2030;

Il est proposé par Marjolaine Mercier, appuyée par Marc-Antoine Azouz, d'adopter le Plan climat 2030 joint au sommaire décisionnel SD-2025-0762, visant à adapter le territoire face aux effets des changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Ville et de la

collectivité de Longueuil, lequel comprend 90 objectifs répartis en 6 secteurs :

- 1° Gestion de l'eau et des matières résiduelles;
- 2° Mobilité et milieux de vie;
- 3° Bâtiments et infrastructures;
- 4° Industries et innovation;
- 5° Économie circulaire et capture des émissions résiduelles;
- 6° Gouvernance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-2.8

ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DES INSTALLATIONS AQUATIQUES EXTÉRIEURES (SD-2025-1273)

CONSIDÉRANT que différentes directions de la Ville ont été mandatées afin d'évaluer les besoins actuels et l'état de vétusté des installations aquatiques extérieures afin de recommander des solutions pour optimiser et équilibrer l'offre sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le plan directeur des installations aquatiques permet de dresser un portrait de la situation actuelle en mesurant la répartition des équipements, l'achalandage des installations, de même que l'état de vétusté des infrastructures;

CONSIDÉRANT que ce plan précise la vision qui guidera les orientations et les actions à poser ainsi qu'un plan d'investissement;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marjolaine Mercier, d'adopter le plan directeur des installations aquatiques extérieures joint au sommaire décisionnel SD-2025-1273, comme outil de planification pour la prise de décision visant à optimiser la distribution des installations sur le territoire tout en gardant une offre de services aquatiques diversifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-250708-4.1

OCTROI D'UNE GRATUITÉ D'ESPACES (SD-2025-0858)

Il est proposé d'octroyer une gratuité d'espaces d'une valeur annuelle n'excédant pas 30 796,50 \$, taxes comprises, le cas échéant, à La Maison le Réveil, pour la réalisation des activités nécessitant des plateaux spécialisés pour les années 2025 et 2026 en raison des travaux majeurs effectués dans le bâtiment situé au 930, rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-4.2**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION FINALE DE TRAVAUX
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET
DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) (SD-2025-1070)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé que la Ville :

- 1° s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2° s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- 3° approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1070 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4° s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- 5° s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6° atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1070 comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-4.3**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT
SUR LA LISTE DU 10 JUIN 2025 (SD-2025-1171)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 10 juin 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de

9 100 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-4.4

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT APP-23-106 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2025-0901)

Il est proposé :

1° d'autoriser une dépense de 550 000 \$, taxes comprises, au contrat APP-23-106 pour la réalisation de travaux de réfection de trottoirs et bordures, dans des rues devant être identifiées avec la collaboration de la Direction du génie;

2° d'affecter un montant de 550 000 \$ en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée à cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-4.5

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) (SD-2025-1118)

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 1 997 320,12 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 820 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

Il est proposé :

1° d'autoriser la Ville à présenter une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) pour l'acquisition de 22 stations d'ancrage, 154 vélos réguliers et 51 vélos à assistance électrique;

2° que la Ville confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

3° de confirmer une contribution financière de la Ville de 1 177 320,12 \$, celle-ci ayant réservé un montant de 2 500 000 \$ pour l'acquisition et la gestion des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-4.6

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

1° du conseiller Alvaro Cueto, datée du 9 mai 2025;

2° de la conseillère Affine Lwalalika, datée du 29 mai et du 5 juin 2025;

CO-250708-4.7

ADOPTION DE LA PARTIE DU PLAN DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2026 À 2035 (SD-2025-1333)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Catherine Fournier, d'adopter la partie du Plan décennal d'immobilisations de la Ville visant ses compétences locales pour les exercices financiers 2026 à 2035 jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1333 et prévoyant des dépenses en immobilisations de 3 052 M \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-250708-6.1

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0112 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE TAILLE DE FORMATION DES JEUNES ARBRES (SD-2025-1069)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0112 pour l'exécution de travaux de taille de formation des jeunes arbres, pour une période jusqu'au 4 décembre 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, Arbres Experts Plus inc., pour un montant de 216 509,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.2**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0132 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE SIX ARÉNAS, DEUX PISCINES INTÉRIEURES ET UNE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE (SD-2025-0975)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Larocque, d'adjuger le contrat LONG-25-0132 pour l'exécution de travaux d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de six arénas, deux piscines intérieures et une patinoire réfrigérée, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, Climat-Control SB inc., pour un montant de 2 012 178,62 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.3**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0148 POUR LA MISE AUX NORMES DE FEUX DE CIRCULATION DE TROIS INTERSECTIONS (SD-2025-1048)**

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0148 pour la mise aux normes de feux de circulation de trois intersections, soit au boulevard Roland-Therrien et boulevard Roberval, chemin du Tremblay et rue Bédard, chemin du Tremblay et rue Cantin, au plus bas soumissionnaire conforme, Les entreprises Michaudville inc., pour un montant de 2 016 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.4**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0176 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEU POUR ENFANTS ET DE ZONE DE BIORÉTENTION AU PARC JEAN XXIII (SD-2025-1047)**

Il est proposé par Marjolaine Mercier, appuyée par Nathalie Delisle, d'adjuger le contrat LONG-25-0176 pour l'exécution de travaux de réaménagement des aires de jeu pour enfants et de zone de biorétention au parc Jean XXIII, au plus bas soumissionnaire conforme, Senterre entrepreneur général inc., pour un montant de 577 900 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.5**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0179 POUR LA MISE À NIVEAU DES TERRAINS DE SOCCER NATURELS AUX PARCS GÉRARD-CARMEL ET EMPIRE (SD-2025-0595)**

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Marjolaine Mercier, d'adjuger le contrat LONG-25-0179 pour la mise à niveau des terrains de soccer naturels aux parcs Gérard-Carmel et Empire, au plus bas soumissionnaire conforme, Les pavages et terrassements St-Bruno inc., pour un montant de

231 904,58 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.6

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0205 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ISSUE EXTÉRIEURE DU CHALET DU PARC JOSEPH-WILLIAM-GENDRON (SD-2025-1184)

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyée par Geneviève Héon, d'adjuger le contrat LONG-25-0205 pour l'exécution de travaux de réfection de l'issue extérieure du chalet du parc Joseph-William-Gendron, au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Arcade, pour un montant de 167 800 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.7

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 1) (SD-2025-1018)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Geneviève Héon, d'autoriser une dépense de 394 421,20 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 1), requise pour la production des documents d'ingénierie pour les travaux de réfection de la rue Windsor, entre la rue de Gaulle et le Centre Optimiste Laflèche, et de la rue Comber, entre les rues du Centenaire et Golbourn.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.8

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 3) (SD-2025-1156)

Il est proposé par Carl Lévesque, appuyé par Rolande Balma, d'autoriser une dépense de 168 467,90 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 3), requise pour la préparation du plan directeur de séparation des réseaux d'égout de la rue Saint-Laurent, entre le boulevard La Fayette et la rue Joliette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.9

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 3) (SD-2025-1112)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'autoriser une dépense de 519 436,78 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie

(contrat 3), requise pour la surveillance des travaux de réfection des infrastructures municipales de Grand Boulevard entre le boulevard Édouard et le cul-de-sac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.10

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE MAI 2025 (SD-2025-1063)

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de mai 2025 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2025, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-250708-6.11

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0153 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION MAJEURE DE LA MAISON LE RÉVEIL (SD-2025-1133)

Il est proposé par Reine Bombo-Allara, appuyée par Lysa Bélaïcha, d'adjuger le contrat LONG-25-0153 pour l'exécution de travaux de rénovation majeure de la Maison Le Réveil, au plus bas soumissionnaire conforme, Construction JBE inc., pour un montant de 8 667 763,08 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.12

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0199 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES WESTGATE ET MARQUETTE (SD-2025-1102)

Il est proposé par Marjolaine Mercier, appuyée par Sylvain Larocque, d'adjuger le contrat LONG-25-0199 pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures des rues Westgate et Marquette, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Civilpro inc., pour un montant de 4 621 811,73 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.13

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0200 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU GRAND BOULEVARD (SD-2025-1111)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Geneviève Héon, d'adjuger le contrat LONG-25-0200 pour l'exécution de travaux de réfection des infrastructures du Grand Boulevard, au plus bas soumissionnaire

conforme, Vitom excavation inc., pour un montant de 11 204 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-6.14

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0216 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU BASSIN DE SURFACE DE LA RUE ROY (SD-2025-1101)

Il est proposé par Marjolaine Mercier, appuyée par Carl Lévesque, d'adjuger le contrat LONG-25-0216 pour l'exécution de travaux d'enfouissement du bassin de surface de la rue Roy, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagement Sud-Ouest, pour un montant de 347 569,43 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-250708-7.1

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE DE VENTE PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 4 302 491 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2025-0891)

Il est proposé d'accepter la promesse de Couche-Tard inc. de vendre une partie du lot 4 302 491 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 106,1 m², pour un montant d'environ 28 645 \$, taxes non comprises, selon les conditions mentionnées à la promesse de vente du 1^{er} mai 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-7.2

APPROBATION D'UN BAIL POUR LE LOCAL P30 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2025-1202)

Il est proposé d'approuver le bail avec Nancy Poulin, pour le local P30 du Marché public de Longueuil, d'une superficie approximative de 500 pi², pour un loyer mensuel de 689,58 \$, taxes non comprises le cas échéant, pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2025, renouvelable automatiquement pour une période additionnelle d'un mois pour un maximum de onze périodes d'un mois consécutives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-7.3**APPROBATION DE LA CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE AU BAIL 63-0241 POUR LA LOCATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CIRCONSCRITE PAR LA RUE PIERRE-DUPUY ET L'AUTOROUTE RENÉ-LÉVESQUE (SD-2025-1071)**

Il est proposé d'approuver la convention supplémentaire n° 63-0241 à intervenir avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports, agissant et représentée par la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent par laquelle celle-ci loue à la Ville le lot 3 593 184 du cadastre du Québec et deux parties de territoire non-cadastré, d'une superficie approximative de 54 635,83 m², circonscrits par la rue Pierre-Dupuy et l'autoroute René-Lévesque, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, et pour un loyer annuel de 869 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES**CO-250708-8.1****ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1306 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE NUISANCES, DE PAIX ET DE BON ORDRE (SD-2025-1015)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Proposition principale

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1306 modifiant divers règlements en matière de nuisances, de paix et de bon ordre*.

Proposition d'amendement

L'amendement suivant est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly : modifier l'article 4.13.2 du *Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre*, tel qu'édicte par le paragraphe 16° de l'article 7, en remplaçant *22 heures* par *19 heures*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Proposition principale amendée

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly, d'adopter le *Règlement CO-2025-1306 modifiant divers règlements en matière de nuisances, de paix et de bon ordre*, tel qu'amendé, soit avec le remplacement de *22 heures* par *19 heures* à l'article 4.13.2 du *Règlement CO-2011-700 sur les nuisances, la paix et le bon ordre*, édicte par le paragraphe 16° de l'article 7.

Karl Ferraro, appuyé par Carl Lévesque, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Catherine Fournier, Jonathan Tabarah, Sylvain Joly, Affine Lwalalika, Carl Lévesque, Nathalie Delisle, Marjolaine Mercier, Marc-Antoine Azouz, Geneviève Héon, Rolande Balma, Sylvain Larocque, Reine Bombo-Allara, Lysa Bélaïcha et Alvaro Cueto.

Vote contre cette proposition : Karl Ferraro.

En faveur : 14

Contre : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-250708-8.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1319 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (SD-2025-1080)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé par Sylvain Joly, appuyé par Marc-Antoine Azouz, d'adopter le *Règlement CO-2025-1319 modifiant le Règlement CM-2002-37 règlement intérieur du conseil municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-8.3

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN DES ATHLÈTES ET INTERVENANTS DES NIVEAUX ESPOIR, RELÈVE ET ÉLITE (SD-2025-0859)

Il est proposé par Marjolaine Mercier, appuyée par Reine Bombo-Allara, d'approuver l'entente avec Excellence Sportive Montérégie pour le soutien au développement des athlètes et intervenants des niveaux *Espoir, Relève et Élite de Longueuil*, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2027, laquelle prévoit le versement par la Ville d'une aide financière de 120 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, réparties en trois versements annuels de 40 000 \$ pour les années 2025, 2026 et 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-8.4

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DE LA GRANDE GUIGNOLÉE DES MÉDIAS DE LA RIVE-SUD (MONTRÉAL) (SD-2025-0480)

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyée par Affine Lwalalika, d'approuver l'entente de soutien technique et professionnel avec La Grande Guignolée des Médias de la Rive-Sud (Montréal) pour la réalisation des activités de financement de *La Grande Guignolée des Médias de la Rive-Sud (Montréal)* et concernant l'aide accordée par la Ville à l'organisme, pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2029, laquelle annule et rend caduque l'entente signée le 6 janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-8.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR L'USAGE DU VIEUX-PRESBYTÈRE ST. MARK (SD-2025-1115)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Métiers et Traditions pour l'usage du Vieux-Presbytère St. Mark, situé au 340, rue Saint-Charles Ouest, pour une période jusqu'au 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-8.6**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA RÉALISATION DU PROJET DE MÉDIATION CULTURELLE PEINDRE À L'OREILLE AVEC DES PERSONNES NON-VOYANTES ET MALVOYANTES (SD-2025-1119)**

Il est proposé par Affine Lwalalika, appuyée par Lysa Bélaïcha, d'approuver l'entente avec Agrégat pour la réalisation du projet de médiation culturelle *Peindre à l'oreille avec des personnes non-voyantes et malvoyantes*, pour une période se terminant le 31 mars 2026, laquelle prévoit notamment le versement par la Ville à cet organisme d'une aide financière de 10 500 \$, taxes comprises, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-8.7**AUTORISATION D'INSTALLATION ET D'UTILISATION TEMPORAIRE DE BRASEROS POUR LE MARCHÉ DE NOËL ET DES TRADITIONS DE LONGUEUIL (SD-2025-1114)**

Il est proposé d'autoriser l'installation et l'utilisation temporaire de braseros au parc St. Mark et sur la placette éphémère du 300, rue Saint-Charles lors de l'édition 2025 du Marché de Noël et des Traditions de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-8.8**APPROBATION D'UN ACCORD DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE DU CANADA (SD-2025-1030)**

Il est proposé d'approuver l'accord de subvention avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien, concernant l'octroi d'une aide financière de 10 000 \$ pour l'organisation des festivités de la Fête du Canada, le 1^{er} juillet 2025, dans l'arrondissement de Greenfield Park dans le cadre du programme *Le Canada en fête*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-8.9**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT VISANT À ACQUITTER UN MONTANT CONFORMÉMENT À UN JUGEMENT FINAL RENDU PAR LA COUR SUPÉRIEURE (SD-2025-1176)**

Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt visant à acquitter un montant conformément à un jugement final rendu par la cour supérieure, sera présenté.

CO-250708-8.10**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1322 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT VISANT À ACQUITTER UN MONTANT CONFORMÉMENT À UN JUGEMENT FINAL RENDU PAR LA COUR SUPÉRIEURE (SD-2025-1176)**

Sylvain Joly procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2025-1322 décrétant un emprunt visant à acquitter un montant conformément à un jugement final rendu par la cour supérieure*.

CO-250708-8.11**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2024-1286 SUR LA CONSTRUCTION (SD-2025-1145)**

Nathalie Delisle donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2024-1286 sur la construction*, sera présenté.

Karl Ferraro quitte son siège.

CO-250708-8.12**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2024-1286 SUR LA CONSTRUCTION (SD-2025-1145)**

Il est proposé d'adopter le projet de *Règlement CO-2025-1321 modifiant le Règlement CO-2024-1286 sur la construction*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-8.13**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LE RÈGLEMENT CO-2025-1300 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES ÉLECTROMÉCANIQUES ET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE LAJEUNESSE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2025-1044)**

Il est procédé au dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le *Règlement CO-2025-1300 ordonnant des travaux de mise à niveau des systèmes électromécaniques et de réfection de la toiture du Centre Lajeunesse et décrétant, à ces fins, un emprunt*.

CO-250708-8.14**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR L'IMPLANTATION D'UNE MICROFORÊT (SD-2025-1205)**

Il est proposé par Marc-Antoine Azouz, appuyé par Marjolaine Mercier, d'approuver l'entente avec Arbre-évolution coop de solidarité pour l'exécution de travaux d'implantation d'une microforêt urbaine, à titre gratuit, financés par un don citoyen, dans l'un des parcs municipaux, dans le cadre du plan de verdissement de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Karl Ferraro reprend son siège.

CO-250708-8.15**APPROBATION D'UNE ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX DANS LE SECTEUR DE L'AVENUE MCFARLANE ET DE LA RUE OLIVIER-FOURNIER, SITUÉES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASES 4B - 4C - 4E (SD-2025-1017)**

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyée par Affine Lwalalika, d'approuver l'entente avec Investissements Cleary inc. et 9420-8550 Québec inc. pour l'exécution de travaux municipaux dans le secteur de l'avenue McFarlane et de la rue Olivier-Fournier, dans le cadre du projet de développement résidentiel Faubourg Cousineau, phases 4B - 4C - 4E, conditionnellement à l'entrée en vigueur du *Règlement CO-2025-1316 imposant des taxes spéciales afin de renflouer le fonds général à la suite de dépenses relatives à des travaux d'infrastructures municipales dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 4*, permettant à la Ville de disposer des sommes requises afin de payer sa contribution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-8.16**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA LOCATION, L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DE CASES ADJACENTES AU STATIONNEMENT P-2 DE LA PLACE-CHARLES-LEMOYNE (SD-2025-1173)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec Communauto inc. pour la location, l'utilisation et l'occupation de quatre cases de stationnement adjacentes au stationnement P-2 de la place Charles-Lemoyne, pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2028, avec un renouvellement de deux périodes consécutives d'un an chacune, par avis transmis à cet effet par le locataire, indiquant le nombre de cases à louer pour l'année de renouvellement et pour un loyer correspondant au tarif des permis mensuels offerts aux résidents de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lysa Bélaïcha quitte son siège.

CO-250708-8.17**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (SD-2025-1031)**

Il est proposé par Sylvain Larocque, appuyé par Carl Lévesque, d'approuver l'entente de prêt d'équipements et d'occupation du domaine public avec la Société de développement commercial Espace Saint-Charles, pour la tenue de diverses activités, d'exposition de voitures anciennes et de décorations saisonnières sur rue, pour une période jusqu'au 25 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvain Larocque quitte son siège.

CO-250708-8.18**APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL ET DES ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LES TRADITIONS, LES MÉTIERS TRADITIONNELS ET LE PATRIMOINE VIVANT (SD-2025-1117)**

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyée par Affine Lwalalika, d'approuver l'entente d'aide financière avec Métiers et Traditions pour l'organisation du Marché de Noël et des activités en lien avec les traditions, les métiers traditionnels et le patrimoine vivant pour les années 2026-2027-2028, par laquelle une aide financière de 86 569 \$ par année, taxes comprises, le cas échéant, avec indexation annuelle à compter de 2027, est octroyée à cet organisme, pour une période prenant fin le 31 décembre 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-8.19**DÉPÔT DE DOCUMENTS TRANSMIS PAR LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARIE-VICTORIN (SD-2025-0919)**

Il est procédé au dépôt des documents suivants, joints au sommaire décisionnel SD-2025-0919, transmis par la Centre de services scolaire Marie-Victorin (anciennement la Commission scolaire Marie-Victorin) :

- 1° une communication du 28 juin 2012 concernant la dénonciation de plusieurs ententes;
- 2° un avis d'intention de résiliation du bail, daté du 27 octobre 2022, pour un local de l'immeuble situé au 1900, rue Saint-Georges;
- 3° un préavis de non-renouvellement d'une entente concernant la bibliothèque Fatima, daté du 31 mars 2025.

CO-250708-8.20**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1317 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2024-1285 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS (SD-2025-1224)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1317 modifiant le Règlement CO-2024-1285 sur les permis et certificats*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lysa Bélaïcha reprend son siège.

CO-250708-8.21**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2025-1234)**

Affine Lwalalika donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*, sera présenté.

CO-250708-8.22**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1309 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE (SD-2025-1234)**

Affine Lwalalika procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2025-1309 modifiant le Règlement CO-2016-946 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville*.

CO-250708-8.23**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2013-806 ORDONNANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 2-A, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2025-0840)**

Nathalie Delisle donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2013-806 ordonnant des travaux d'infrastructures municipales dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 2-A, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, sera présenté.

CO-250708-8.24**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1315 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2013-806 ORDONNANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 2-A, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2025-0840)**

Nathalie Delisle procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2025-1315 modifiant le Règlement CO-2013-806 ordonnant des travaux d'infrastructures municipales dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 2-A, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-250708-8.25**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT IMPOSANT DES TAXES SPÉCIALES AFIN DE RENFLOUER LE FONDS GÉNÉRAL À LA SUITE DE DÉPENSES RELATIVES À DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 4 (SD-2025-0839)**

Nathalie Delisle donne un avis de motion qu'un règlement imposant des taxes spéciales afin de renflouer le fonds général à la suite de dépenses relatives à des travaux d'infrastructures municipales dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 4, sera présenté.

CO-250708-8.26**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1316 IMPOSANT DES TAXES SPÉCIALES AFIN DE RENFLOUER LE FONDS GÉNÉRAL À LA SUITE DE DÉPENSES RELATIVES À DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL FAUBOURG COUSINEAU, PHASE 4 (SD-2025-0839)**

Nathalie Delisle procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2025-1316 imposant des taxes spéciales afin de renflouer le fonds général à la suite de dépenses relatives à des travaux d'infrastructures municipales dans le développement résidentiel Faubourg Cousineau, phase 4.*

Sylvain Larocque reprend son siège.

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME**

CO-250708-10.1**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE SECTEURS DE CONSERVATION AU REGISTRE DES AIRES PROTÉGÉES ET DES AUTRES MESURES DE CONSERVATION EFFICACES AU QUÉBEC (SD-2025-1090)**

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil, par son Plan de protection et de conservation des milieux naturels, déploie des efforts importants afin de protéger 21 % de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Montréal met à la disposition des municipalités du Grand Montréal le Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation pour inscrire les sites qui ont pour vocation la conservation des milieux naturels sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs reconnaît maintenant les autres mesures de conservation efficaces, des zones qui bénéficient de mesures (légales, réglementaires ou autres) pour préserver à long terme la biodiversité à l'extérieur des aires protégées, et en tient un registre public;

CONSIDÉRANT que les informations partagées publiquement dans le registre des autres mesures de conservation efficaces incluent minimalement les limites du site (données spatiales), le nom du site, la date de reconnaissance et les autorités de gestion responsables et qu'aucun renseignement personnel ne sera diffusé sans le consentement de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les lots inscrits au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation peuvent être admissibles à la reconnaissance comme autres mesures de conservation efficaces du Québec par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil est propriétaire des lots identifiés en annexe inscrits au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation;

Il est proposé par Lysa Bélaïcha, appuyée par Marjolaine Mercier :

1° que la Ville autorise la Communauté métropolitaine de Montréal à déposer au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs les informations qu'elle détient sur les lots inscrits au Répertoire métropolitain des initiatives municipales de conservation, pour une analyse en regard des autres mesures de conservation efficaces;

2° que la Ville accepte que les lots soient reconnus à titre d'autres mesures de conservation efficaces, le cas échéant, et inscrits au registre public des aires protégées et des autres mesures de conservation efficaces du Québec par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-10.2**ADOPTION DE LA RÉOLUTION AUTORISANT LA DEMANDE DU PROJET IMMOBILIER PI-2025-004 SUR UNE PARTIE DU LOT 4 388 397 SITUÉE LE LONG DE LA RUE RENÉ-PHILIPPE (SD-2025-1179)**

Il est proposé d'adopter la résolution autorisant la demande du *Projet immobilier PI-2025-004 visant la construction d'un bâtiment d'habitation, de structure isolée, comportant 4 étages et 14 logements*, sur une partie du lot 4 388 397 située le long de la rue René-Philippe, conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES**12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION****CO-250708-12.1****ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2025-442 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DE DIVERSES ÉTUDES ET INSPECTIONS RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES EN EAU POTABLE (SD-2025-1109)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marjolaine Mercier, de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2025-442 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de diverses études et inspections relatives aux équipements et infrastructures en eau potable*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.2**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2025-446 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2002-37 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (SD-2025-1081)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2025-446 modifiant le Règlement CM-2002-37 Règlement intérieur du conseil municipal*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.3

NOMINATION DE LA DIRECTRICE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - INFRASTRUCTURES ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE (SD-2025-1220)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Catherine Fournier, appuyée par Marjolaine Mercier, de prendre l'orientation :

1° de nommer Paula Urria à titre de directrice à la Direction générale adjointe - Infrastructures et transition écologique, pour une durée indéterminée et à compter de la date convenue entre les parties, selon les conditions prévues au contrat de travail joint au sommaire décisionnel SD-2025-1220;

2° d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.4

ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC L'EMPLOYÉ CADRE N° 169827 (SD-2025-1046)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la transaction et quittance avec l'employé cadre n° 169827, jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1046, signée par le directeur des ressources humaines, et de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.5

ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC L'EMPLOYÉ CADRE N° 170062 (SD-2025-1161)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine

séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la transaction et quittance avec l'employé cadre n° 170062, jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1161, signée par le chef du Service relations de travail et santé sécurité le 3 juin 2025, et de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.6

ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC L'EMPLOYÉ CADRE N° 170246 (SD-2025-1163)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la transaction et quittance avec l'employé cadre n° 170246, jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1163, signée par le chef du Service relations de travail et santé sécurité le 3 juin 2025, et de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.7

ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC L'EMPLOYÉ CADRE N° 171798 (SD-2025-1160)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la transaction et quittance avec l'employé cadre n° 171798, jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1160, signée par le chef du Service relations de travail et santé sécurité le 3 juin 2025, et de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.8**APPROBATION D'UN ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE CONCERNANT LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE MOBILISATION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (SD-2025-0290)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver un addenda modifiant l'entente de collaboration avec la Commission scolaire Riverside concernant la stratégie gouvernementale de mobilisation contre l'intimidation et la violence à l'école, lequel a pour objet d'ajouter des noms d'écoles à l'Annexe 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.9**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DE TRAVAUX DANS LA BRANCHE DES VINGT DU COURS D'EAU BERNARD (SD-2025-1148)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec les MRC de la Vallée-du-Richelieu et de Marguerite-D'Youville pour la gestion de travaux dans la branche des Vingt du cours d'eau Bernard, située sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, laquelle a notamment pour objet de confirmer la répartition des dépenses liées à ces travaux et de confier la gestion des travaux à la MRC de la Vallée-du Richelieu, conformément à l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.10**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DE TRAVAUX DANS LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU DESLAURIERS (SD-2025-1172)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec la MRC de la Vallée-du-Richelieu pour la gestion de travaux dans la branche 1 du cours d'eau Deslauriers, située sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, laquelle a notamment pour objet de confirmer la répartition des dépenses liées à ces travaux et de confier la gestion des travaux réalisés en 2024 à la MRC de la Vallée-du Richelieu, conformément à l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.11

**APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA GESTION DE TRAVAUX
DANS LA BRANCHE 1A DU COURS D'EAU DESLAURIERS
(SD-2025-1174)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec les MRC de la Vallée-du-Richelieu et de Marguerite-D'Youville pour la gestion de travaux dans la branche 1A du cours d'eau Deslauriers, située sur le territoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, laquelle a notamment pour objet de confirmer la répartition des dépenses liées à ces travaux et de confier la gestion des travaux à la MRC de la Vallée-du Richelieu, conformément à l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.12

**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LE DÉVERSEMENT
D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES DE L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU
3715, BOULEVARD LOSCH (SD-2025-1086)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec Mirazed inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 3715, boulevard Losch, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.13**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (VOLET 2) (SD-2025-1242)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Nathalie Delisle, appuyée par Sylvain Joly, de prendre l'orientation d'approuver l'entente de financement avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de Longueuil dans le cadre du Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (volet 2), par laquelle la Ville s'engage notamment à verser à l'Office d'habitation la subvention prévue à cette entente, soit un montant de 33 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant rétroactivement le 1^{er} avril 2025 et prenant fin le 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.14**AUTORISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BRANCHE 1 DU COURS D'EAU DESLAURIERS ET DE SA SOURCE EN AMONT (SD-2025-1132)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser le projet d'aménagement de la branche 1 du cours d'eau Deslauriers et de sa source en amont, à Saint-Bruno-de-Montarville, sur les lots 3 042 982, 3 042 983, 6 652 292, 6 652 294, 6 652 296 et 6 653 595 du cadastre du Québec, tel que décrit dans le document intitulé *Demande d'autorisation pour un aménagement ou un entretien dans un cours d'eau - N° de demande 2025-001*, joint au sommaire décisionnel SD-2025-1132 et conformément au *Règlement CA-2009-104 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.15**AUTORISATION D'EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE MOBILITÉ CELLULAIRE (SD-2025-1065)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les emprunts suivants, afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition d'équipements de mobilité cellulaire :

1° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 127 000 \$ au fonds de roulement local, remboursable sur une période de cinq ans;

2° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 1 059 000 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.16

REPORT DE L'ÉCHÉANCE DE LA RÉPONSE DE L'ÉVALUATEUR AUX DEMANDES DE RÉVISION D'INSCRIPTIONS AU RÔLE D'ÉVALUATION (SD-2025-1196)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de reporter au 1^{er} novembre 2025, l'échéance prévue au 2^e alinéa de l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour que l'évaluateur, saisi d'une demande de révision, puisse faire une proposition écrite de modification au rôle d'évaluation ou informer un demandeur qu'il n'a aucune modification à proposer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.17

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROGRAMMATION INTERCULTURELLE INCLUSIVE ET DIVERSIFIÉE (SD-2025-1199)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'octroyer à la Ville de Boucherville, une aide financière d'un montant de 12 182,65 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation de quatre projets interculturels dans divers lieux municipaux pendant la saison estivale 2025;

2° d'autoriser l'appropriation du montant en provenance de l'enveloppe budgétaire de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine

participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.18

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0182 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON D'OUTILS DE DÉSINCARCÉRATION À BATTERIE (SD-2025-1027)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0182 pour la fourniture et la livraison d'outils de désincarcération à batterie, incluant un contrat d'entretien d'une durée de cinq ans à compter de la date de livraison, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Boivin & Gauvin inc., pour un montant de 787 473,30 \$, taxes comprises, soit selon les quantités indiquées au sommaire décisionnel SD-2025-1027 et selon les autres conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.19

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0095 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'INSPECTION DES SYSTÈMES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2025-0753)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0095 pour l'exécution de travaux d'inspection des systèmes de prévention et de protection incendie des bâtiments municipaux, pour la période du 1^{er} août 2025 au 31 décembre 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, Prévention incendie Safety First inc., pour un montant de 350 346,07 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.20**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0125 POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN D'APPAREILS DE LEVAGE ET D'ACCESSOIRES AUX INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SD-2025-1060)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0125 pour la fourniture d'un service d'inspection et d'entretien d'appareils de levage et d'accessoires aux installations de production d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, pour la période prenant fin le 30 juin 2028, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Hercules SLR inc., pour un montant de 219 362,68 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.21**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0077 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PIÈCES POUR LES DÉCANTEURS DE MARQUE VAUGHAN POUR LE CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2025-0998)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0077 pour la fourniture et la livraison de pièces pour les décanteurs de marque Vaughan pour le Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), pour une période d'un an, à John Brooks Compagnie Limitée, fournisseur unique, pour un montant de 363 387,53 \$, taxes comprises, selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.22**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0243 POUR LE SUPPORT, L'ENTRETIEN ET L'ÉVOLUTION DES SYSTÈMES DE GESTION DES BASES DE DONNÉES ORACLE (SD-2025-1062)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0243 pour le support, l'entretien et l'évolution des systèmes de gestion des bases de données Oracle, au ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), fournisseur unique, pour un montant de 304 183,61 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.23

APPROBATION D'UN RAPPORT SUR L'ÉTAT DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES (SD-2025-1251)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le rapport sur l'état des créances irrécouvrables du programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises pour l'année 2024, joint au sommaire décisionnel SD-2025-1251.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.24

ENGAGEMENT À VERSER UNE COMPENSATION FINANCIÈRE À LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2025-1177)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de s'engager à verser une compensation financière à la Ville de Longueuil, correspondant à la valeur marchande d'une partie du lot 3 222 164 du cadastre du Québec, sur lequel est situé le bâtiment du 350, boulevard Curé-Poirier Ouest, d'une superficie approximative de 2 860 m², aux fins d'y établir la nouvelle caserne d'incendie 22, sous réserve que ce montant soit établi dans un rapport d'évaluation de la valeur marchande à venir et soumis au conseil d'agglomération pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.25**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 16 JUIN 2025 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2025-1252)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 16 juin 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de 2 344 805 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.26**FIN DU LIEN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ CADRE NO 170395 (SD-2025-1274)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'entériner la fin d'emploi de l'employé cadre n° 170395, rétroactivement au 17 juin 2025, pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2025-1274.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.27**ADOPTION DU TEXTE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS CADRES DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2025-1088)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le texte du régime de retraite des employés cadres de la Ville de Longueuil, joint au sommaire décisionnel SD-2025-1088 et prenant effet le 1^{er} janvier 2026, sauf dispositions contraires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.28**APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS ET POMPIÈRES DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-1238)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la convention collective avec l'Association des pompiers et pompières de l'agglomération de Longueuil, pour la période 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030, joint au sommaire décisionnel SD-2025-1238.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.29**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0195 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SÉCURITÉ POUR LE SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE (CONTRAT 1) (SD-2025-1244)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-25-0195 pour la fourniture de services de sécurité pour le service de la cour municipale (contrat 1), pour la période du 21 juillet 2025 au 30 juin 2030, au plus bas soumissionnaire conforme, Axia Services, pour un montant estimé à 810 486,62 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, ce montant incluant une provision pour l'indexation du taux horaire, à compter du 1^{er} juillet 2028, selon le *Décret sur les agents de sécurité*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.30**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 2) (SD-2025-1130)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 153 923,08 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des

services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2), requise pour la préparation d'une étude préliminaire de remplacement des systèmes des deux épaisseurs au Centre d'épuration Rive-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.31

APPROBATION D'UN ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE DE COLLABORATION POUR LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE MOBILISATION CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE (SD-2025-0293)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'addenda modifiant l'entente de collaboration intervenue avec École Les Trois Saisons inc., Collège Notre-Dame-de-Lourdes, Collège Charles-Lemoyne de Longueuil inc., Le Collège Français Primaire inc., Le Collège Français (1965) inc., École Marie-Gibeau inc., Collège Durocher Saint-Lambert, Académie Marie-Laurier inc., Collège Trinité, Académie des Sacrés-Cœurs et Communauté Hellénique du Grand Montréal, pour la stratégie gouvernementale de mobilisation contre l'intimidation et la violence à l'école, lequel a pour objet d'ajouter l'établissement Succès scolaire inc. à liste des parties à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.32

APPROBATION DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ AINSI QUE DES PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2025 (SD-2025-1344)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver :

1.1° l'entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité avec la ministre des Affaires municipales, pour une période prenant fin le 31 mars 2028, laquelle prévoit notamment les conditions et modalités de la gestion du volet 2 du Fonds régions et ruralité ainsi que les responsabilités de la Ville dans l'exercice du pouvoir que lui confère l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* et dont le texte sera substantiellement conforme à celui du projet joint au sommaire décisionnel SD-2025-1344;

1.2° les priorités d'intervention 2025 du volet 2 du Fonds régions et ruralité;

2° d'autoriser la mairesse à signer cette entente et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.33

AFFECTATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE À L'ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DE LA MONTÉRÉGIE 2023-2026 (SD-2025-1345)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'affecter un montant supplémentaire de 50 000 \$, provenant de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie 2023-2026 - développement sectoriel pour les arts et les lettres, sous condition de l'octroi de ce fonds par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la Ville;

2° d'autoriser la mairesse à signer tout document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.34

AVIS D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT CONCERNANT UNE DÉROGATION MINEURE POUR LE 125, RUE RIVERSIDE (SD-2025-1151)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recevoir l'avis de la décision rendue par la Ville de Saint-Lambert quant à l'octroi d'une dérogation mineure pour le 125, rue Riverside et d'aviser la Ville de Saint-Lambert que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.35**AVIS D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT
CONCERNANT UNE DÉROGATION MINEURE POUR LE 17-35,
AVENUE FORT (SD-2025-1175)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recevoir l'avis de la décision rendue par la Ville de Saint-Lambert quant à l'octroi d'une dérogation mineure pour le 17-35, avenue Fort et d'aviser la Ville de Saint-Lambert que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.36**AVIS D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT
CONCERNANT UNE DÉROGATION MINEURE POUR LE 78-82,
AVENUE BÉTOURNAY (SD-2025-1222)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recevoir l'avis de la décision rendue par la Ville de Saint-Lambert quant à l'octroi d'une dérogation mineure pour le 78-82, avenue Bétournay et d'aviser la Ville de Saint-Lambert que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.37**AVIS D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT
CONCERNANT UNE DÉROGATION MINEURE POUR LES 115-121-127,
AVENUE SAINT-DENIS ET 1-3, RUE WATERMAN - RAMPES DE
STATIONNEMENT (SD-2025-1249)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre en orientation de recevoir l'avis de la décision rendue par la Ville de Saint-Lambert quant à l'octroi d'une dérogation

mineure pour les 115-121-127, avenue Saint-Denis et 1-3, rue Waterman et d'aviser la Ville de Saint-Lambert que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.38

AVIS D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT CONCERNANT UNE DÉROGATION MINEURE POUR LES 115-121-127, AVENUE SAINT-DENIS ET 1-3, RUE WATERMAN- ENTRÉES CHARRETIÈRES (SD-2025-1247)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recevoir l'avis de la décision rendue par la Ville de Saint-Lambert quant à l'octroi d'une dérogation mineure pour les 115-121-127, avenue Saint-Denis et 1-3, rue Waterman et d'aviser la Ville de Saint-Lambert que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au quatrième alinéa de l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.39

ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2026, 2027 ET 2028 (SD-2025-1237)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Catherine Fournier, de prendre l'orientation :

1° d'adopter la partie du programme d'immobilisations de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028, jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1237, et prévoyant des dépenses en immobilisations de 87 574 805 \$ pour 2026, 155 923 250 \$ pour 2027 et 163 027 750 \$ pour 2028;

2° de décréter que le document explicatif de cette partie du programme d'immobilisations de la Ville est publié dans un journal local diffusé sur le

territoire de l'agglomération au lieu d'être distribué à chaque adresse civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.40

ADOPTION DE LA PARTIE DU PLAN DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE VISANT SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2026 À 2035 (SD-2025-1340)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Catherine Fournier, de prendre l'orientation, d'adopter la partie du plan décennal d'immobilisations de la Ville visant ses compétences d'agglomération pour les exercices financiers 2026 à 2035 jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1340 et prévoyant des dépenses en immobilisations de 3 206 M \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250708-12.41

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET VOYAGE D'EXPLORATION DES SERVICES ESSENTIELS (SD-2025-1182)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Geneviève Héon, appuyée par Affine Lwalalika, de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente d'aide financière avec la Maison internationale de la Rive-Sud inc., par laquelle la Ville s'engage à verser à cet organisme une somme de 10 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la réalisation du projet *Voyage d'exploration des services essentiels*, pour une période prenant fin au plus tard le 30 novembre 2025;

2° d'autoriser l'appropriation du montant en provenance de l'entente sectorielle de développement en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles 2023-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 29, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h, le conseil reprend ses travaux.

Marjolaine Mercier a quitté la séance.

13. CLÔTURE

CO-250708-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-250708-13.2

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

Pierre Lafontaine dépose une pétition concernant l'exploitation d'une maison de chambre au 40, rue Saint-Étienne.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 19 h 41.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 19 h 43.

CO-250708-13.3

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Alvaro Cueto

Sophie Deslauriers